Loi n° 19 - 2011 du 17 mai 2011 portant redéfinition des limites du département de Pointe-Noire

L'Assemblée nationale et le Sénat
ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :

Article premier : Le département de Pointe-Noire s'étend sur 2.134 km², soit 213.400 ha.

Les limites du département de Pointe-Noire sont redéfinies ainsi qu'il suit :

- au Nord : suivre la rivière Rouge de son embouchure jusqu'au pont de la route du bas-Kouilou, Route nationale n°5 ; du pont, suivre la ligne droite conventionnelle jusqu'à l'ex-usine des eaux, lac Ngamboussi, remonter le cours de Ngamboussi jusqu'à sa source, côte 80; de cette source, suivre la ligne droite conventionnelle jusqu'au PK 20 sur le chemin de fer Congo océan. De ce point, prolonger cette ligne conventionnelle jusqu'au cours d'eau Koulombo, remonter le cours d'eau Koulombo sur une distance de 4,4 km jusqu'au confluent de l'affluent de la rive gauche ; remonter cet affluent jusqu'à sa source, suivre la ligne de crête à la source de Makan Mbo, descendre le cours de Makan Mbo jusqu'au confluent avec la Loémé, remonter la Loémé jusq'au confluent avec Loufika ; suivre Loufika au confluent avec Tioni ;

- à l'Est : du confluent, suivre le cours de Tioni, le cours de Mavomo jusqu'à la source, de la source à la borne E frontière Congo-Cabinda ;

- au Sud : de la borne E, suivre la frontière Congo-Angola (Cabinda) telle qu'elle est définie par les conventions internationales jusqu'à la borne A, pointe Chamba, de ce point, suivre le thalweg jusqu'à l'embouchure de la lagune Massabi ;

- à l'Ouest : de cette embouchure, suivre la côte maritime jusqu'à l'embouchure de la rivière Rouge.

Article 2 : La présente loi, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 17 mai 2011

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation,

Raymond Zéphirin MBOULOU

Le ministre d'Etat, coordonnateur du pôle économique, ministre de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration,

Pierre MOUSSA